

**Tarifs :**

- La location est consentie et acceptée par le locataire au prix indiqué dans le contrat, toutes charges comprises (eau froide et chaude, électricité, chauffage). Des frais de dossier sont demandés pour l'établissement du contrat.
- La taxe de séjour est en supplément.

Le tarif du logement est fonction du classement de l'appartement, ou du chalet.

**Classification :**

La classification du logement, «standard», «confort» et «grand confort», est fonction de critères spécifiques portant sur l'état général, l'aménagement des sanitaires, de la cuisine, entretien du mobilier, qualité de la literie, éléments de confort,...

**Utilisation du logement :**

- Le logement est loué pour le nombre de personnes stipulé dans le contrat. Il ne peut en aucun cas être dépassé.
- Le locataire est tenu d'user paisiblement de son logement et de répondre des dégradations éventuelles et pertes qui surviendraient pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive.

Le locataire est tenu de respecter : les consignes concernant les économies d'énergie, notamment en évitant de laisser les fenêtres et radiateurs inconsidérément ouverts, mais aussi de prendre toutes précautions à l'égard des risques de gel, ainsi que le règlement intérieur de l'immeuble, notamment l'obligation de calme après 22 heures.

**Autorisation de visite et d'interventions :**

-Si le logement loué est également à la vente, le locataire autorise le négociateur de 3 Vallées Immobilier, à faire visiter les lieux. 3 Vallées Immobilier s'efforcera de prévenir le locataire, 24h à l'avance, d'une éventuelle visite.

- Le locataire autorise 3 Vallées Immobilier à effectuer toute réparation dans l'urgence, pendant la location et ceci sans prétendre à une réduction de loyer et aucune indemnité pour ce type de dérangement.

Le locataire autorise sans réduction de prix du loyer et sans indemnités, l'intervention du syndic si besoin, les interruptions dans le fonctionnement des Services Généraux de l'immeuble (chauffage, eau chaude et froide, électricité...), les interventions des Services Publics (canalisations d'eaux, électricité, téléphone, accès...).

### **Le linge de maison :**

Les draps et le linge de toilette ne sont pas compris dans la location du logement. Ils peuvent être réservés à l'avance auprès de 3 Vallées immobilier.

### **L'option ménage :**

Le ménage de fin de séjour n'est pas compris dans la location du logement. Il est à effectuer par le locataire.

Cependant, le locataire peut demander à bénéficier de l'option ménage de fin de séjour (tarifs en fonction de la surface du logement). Cette option peut être prise, à la réservation, à l'arrivée ou au cours du séjour.

### **L'ARRIVEE**

#### **La remise des clés :**

-La remise des clés se fait le samedi entre 17h et 19h.

-Les clés seront remises après règlement de la taxe de séjour ou frais annexes et de la caution (règlements effectués séparément), à condition que le solde de la location ait été réglé.

#### **Le dépôt de garantie**

Une caution de 200 à 500 euros est exigée à l'arrivée, en garantie notamment de dégâts éventuels occasionnés lors du séjour.

#### **L'état des lieux :**

-Un état des lieux se trouve dans le dossier d'accueil qui est remis au locataire à son arrivée. Celui-ci doit être retourné signé au point d'accueil de 3 Vallées Immobilier le lendemain de l'arrivée. Le locataire est tenu d'informer le point d'accueil de 3 Vallées Immobilier de tout objet manquant dans les 24h.

-Toutes réclamations concernant l'inventaire, l'état des lieux et du matériel, ou la propreté du logement devront être faites au point d'accueil de 3 Vallées Immobilier, dans les 24 heures suivant l'arrivée. Passé ce délai, le locataire sera considéré comme ayant tacitement reconnu l'exactitude de l'inventaire, de l'état des lieux et du matériel, et de la propreté du logement.

#### **L'arrivée tardive**

En cas d'arrivée tardive, pendant les horaires de fermeture du point d'accueil de 3 Vallées immobilier, le locataire devra s'entendre préalablement avec 3 Vallées Immobilier afin d'organiser au mieux son accueil. En cas de problème pour trouver les clés de l'appartement le locataire ne pourra prétendre à aucun dédommagement à ce titre, et la responsabilité de 3 Vallées Immobilier ne pourra en aucun cas être engagée.

## **Les objets et effets personnels**

Tous les appartements loués sont la propriété de particuliers.

Attention : tous les objets ou effets personnels appartenant au locataire relèvent de la propre responsabilité de celui-ci. Ils ne sont pas couverts par une quelconque police d'assurance émanant de l'immeuble, du propriétaire loueur, ou de l'agence mandataire.

Le locataire doit donc faire son affaire personnelle de l'assurance de ses biens propres, et notamment à l'égard du vol. En outre, le locataire sera tenu de s'assurer à une compagnie d'assurances contre les risques d'incendie et dégâts des eaux, tant pour ses risques locatifs que pour le mobilier donné en location, ainsi que pour le recours des voisins, et à justifier du tout à première demande du propriétaire et/ou de son mandataire, agence de location.

## **LE DEPART**

### **Etat des lieux :**

Un rendez-vous est pris lors de la remise des clés, pour le contrôle du logement le jour du départ uniquement le samedi et avant 10h.

### **Conditions de restitution de la caution :**

-La caution est restituée en totalité: soit au point d'accueil de 3 vallées Immobilier après l'état des lieux de départ, lorsque celui-ci correspond à l'état des lieux d'arrivée remis par le locataire, soit dans les 48h après son arrivée.

Si le locataire n'est pas en mesure d'attendre le passage de l'équipe de contrôle (départ matinal ou anticipé), il reste tenu à ses obligations de réparation des locaux ou de leurs équipements ainsi que de la remise en état initial de son lieu d'hébergement. La caution sera automatiquement détruite (chèque et empreinte de carte bancaire).

- La caution est restituée partiellement, déduction faite des dégâts constatés, nettoyage insuffisant ou retard dans la remise des clés (voir fiche de prix jointe avec l'état des lieux), en adéquation avec l'état des lieux signé le jour de l'arrivée :

Le locataire est tenu de :

- \* Rembourser le prix de tout objet manquant ou de toute réparation induite par sa faute,
- \* Rembourser le prix du nettoyage de la literie (si nécessaire),
- \* Rembourser le coût du nettoyage si les lieux ne sont pas laissés en parfait état de propreté.

- La caution n'est pas restituée : S'il s'était avéré un préjudice important tel que : bris de glace, porte cassée, destruction de mobilier ou d'un appareil ménager,... il s'oblige à remettre à l'agence un dépôt complémentaire de 500€. Une régularisation sera opérée dans les meilleurs délais, sur présentation de factures.

**LITIGES :**

L'Agence 3 Vallées Immobilier fait élection de domicile aux Ménuires et reconnaît le Tribunal de Commerce de Chambéry comme lieu de juridiction.